

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUREVILLE

JEUDI 14 DECEMBRE 2017

Présents : Mmes BERTHIER Béatrice, VALETTE Blandine,
MM. CROUX Christian, CODECCO Didier, CANDELOTTO Christophe, MENDEZ Laurent,
PAGES Gaston.

Absents excusés : Mme PAYRASTRE Elisabeth (pouvoir à L. MENDEZ). MM DERAMOND Sébastien, GLEISES Alain.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme BERTHIER Béatrice est élue secrétaire de séance.

2017- 48 DELIBERATION CREATION DU SERVICE COMMUN D'URBANISME PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU LAURAGAIS : VALIDATION CONVENTION ET FICHE D'IMPACT

Vu l'approbation du comité technique de la communauté de communes du 17 octobre 2017 la convention et la fiche d'impact relative à la création du service commun d'urbanisme.

Vu la délibération DL2017_299 du 24 octobre 2017 de la communauté de communes des Terres du Lauragais approuvant à l'unanimité la convention et la fiche d'impact relative à la création du service commun d'urbanisme.

Vu l'approbation du comité technique du centre de gestion du 11 décembre 2017 de la convention et la fiche d'impact relative à la création du service commun d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que les services communs d'instruction des autorisations d'urbanisme sont régis par l'article L.5211-4-2 du CGCT.

Il rappelle également que deux services communs existaient sur le territoire sur les anciennes communautés de communes de « Cap Lauragais » et de « Cœur Lauragais ».

De plus 1^{er} janvier 2018, l'instruction des autorisations d'urbanisme ne peut plus être assurée par les services de l'Etat pour les communes membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Ainsi des communes ex « CoLaurSud » vont se retrouver sans service instructeur et auront la possibilité de confier l'instruction des dossiers à un certain nombre de personnes publiques listées à l'article R423-15 du code de l'urbanisme.

Suite au travail de la commission « urbanisme » de la communauté de communes des Terres du Lauragais, le Président de la communauté de communes propose la création d'un service unique d'instruction sur la communauté de communes des Terres du Lauragais.

La création d'un tel service implique la passation de conventions entre l'établissement public intercommunal gestionnaire, et les communes membres intéressées.

A cette convention est annexée une fiche d'impact décrivant les effets sur le personnel affecté au service commun (organisation, conditions de travail, rémunération, droits acquis...).

Ces conventions sont soumises à l'avis du Comité technique compétent et à la Commission Administrative Paritaire compétente pour la CCTL lorsque les agents sont transférés ou mis à disposition du service commun.

Monsieur le Maire signale que la convention ainsi que la fiche d'impact doivent être soumises à la fois à l'avis du Comité Technique de la communauté de communes et de chaque commune.

En date du 17 octobre 2017 et du 11 décembre 2017, chaque comité technique a rendu un avis favorable pour la convention et la fiche d'impact.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention et la fiche d'impact dans le cadre de la création d'un service unique d'instruction sur la Communauté de communes des Terres du Lauragais.

**2017- 49 DELIBERATION ACTIVITES PERISCOLAIRES 2017-2018 ECOLE DE TARBEL –
CONVENTION DE PARTENARIAT (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3.1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26
JANVIER 1984)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de l'ESIT de Tarabel, comme l'année dernière, de poursuivre la mise en place des NAP (nouvelles activités périscolaires).

Pour cette année 2017-2018 voici les différentes propositions d'activités périscolaires qui débiteront en janvier 2018 :

Arts Plastiques de 01 à 06 2018	pour un montant de	1 390 €
Anglais de 01 à 06 2018	pour un montant de	480 €
Théâtre de 01 à 04 2018	pour un montant de	440 €
	TOTAL intervenants payants	2 310. 00 €
	Fournitures complémentaires	1 401. 40 €
	TOTAL PREVISION COUT ACTIVITES PERISCOLAIRES	3 711. 40 €

Ces modules d'activités sont proposés aux enfants de l'école pendant le temps périscolaire organisés par des professionnels rémunérés, avec des engagements mutuels sous forme de convention de partenariat. Monsieur le Président demande à chaque commune de donner son accord sur la participation financière et d'autoriser le Maire de Tarabel à signer les conventions correspondantes.

Les activités lecture de conte, dentelle et chi gong sont proposées par des intervenants bénévoles.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord sur la participation financière des activités périscolaires 2017-218 comme indiqué ci-dessus.

2017- 50 DELIBERATION DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de dématérialiser tous les documents administratifs.

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition commerciale de la société Berger-Levrault comprenant :

- un contrat Echanges Sécurisés,
- le certificat électronique,
- la mise en service du contrat BLES.

Ce pack de dématérialisation permettra de télétransmettre les actes soumis au contrôle de la légalité et tous les documents de comptabilité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition commerciale de la société Berger-Levrault et d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2018 en section de fonctionnement à l'article 6156.

2017-51 DELIBERATION : ACTES

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L2131-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- de choisir pour ce faire, le dispositif BLES Actes commercialisé par la société Berger-Levrault,
- d'autoriser le maire à signer la convention avec le Préfet de la Haute-Garonne afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

Comptes rendus des réunion intercommunales

Conseil communautaire du 21 novembre.

Réunion du SDEHG du 30 novembre.

Réunion de l'ESIT du 4 décembre.

Réunion du SIPOM.

Questions diverses

Préparation arbre de Noël : mise en place illumination, décoration sapin et installation foyer.

Débat implantation des radars pédagogiques.

Fermeture du secrétariat de la mairie le mardi 02 janvier 2018.

Point dossier PLU.

Prochain conseil prévu lundi 15 janvier 2018

Séance levée à 22h30.